

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°13
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription d'Istres
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté dans les locaux de l'Inspection de l'Éducation nationale d'Istres, Ecole Jean Moulin, 1 Place Jean-Moulin, 13 800 Istres.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN. Ce poste nécessite de la disponibilité. Il devra pouvoir se déplacer a minima dans les écoles des trois communes de la circonscription pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
	MISSIONS	- En vue de lutter contre la grande difficulté scolaire, assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe, plus particulièrement en ce qui concerne l'enseignement des mathématiques et de l'EPS. - Etablir des relations avec les partenaires et représenter l'institution.
	FONCTIONS	- Etre référent mathématiques de la circonscription ; - Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue pour tous les enseignants (constellations, animations pédagogiques, formations M@gistère, etc.) ; - Contribuer à l'élaboration et à la diffusion du plan de formation ; - Mettre en place des suivis individualisés (accompagnement des enseignants dont les entrants dans le métier, aide à la préparation du CAFIPEMF) ; - Mettre en œuvre les liaisons inter-degrés institutionnelles ; - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités de la circonscription (évaluations nationales, climat scolaire, etc.) mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques (Mission mathématiques, Plan d'action départemental pour l'EPS) ; - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats ; - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription : aide à l'élaboration des axes et à l'analyse des effets des actions menées dans le cadre du projet d'école, aide à la mise en place et suivi des projets EPS en particulier à encadrement renforcé (organisation des agréments) ; - Promouvoir et apporter son concours aux projets en lien avec l'USEP.
	COMPETENCES	- Avoir un positionnement institutionnel adéquat ; - Disposer de qualités relationnelle et d'adaptabilité ; - Posséder une aptitude assurée en communication écrite et orale ; - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général ; - Maîtriser les outils numériques (bureautique), s'adapter aux nouvelles applications ; - Disposer de bonnes connaissances relatives à l'Education prioritaire ; - Avoir de bonnes connaissances didactiques et pédagogiques notamment en mathématiques et en EPS ou s'engager à les développer.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire d'un CAFIPEMF.
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel ce.0132365a@ac-aix-marseille.fr) avant le 14/03/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Magali LAHONDÈS - IEN Istres, ce.0132365a@ac-aix-marseille.fr